COMITE SYNDICAL
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU : 06 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi six octobre à dix-huit heures trente minutes, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric Touzellier

Référence du service :	Objet de la délibération :
Avis : FT/PL/GS-02d	**AVIS EMIS AU TITRE DE LA COMPATIBILITE DES DOCUMENTS D'URBANISME, D'OPERATIONS FONCIERES ET D'AMENAGEMENT AVEC LE SCOT SUD GARD** **ARRET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BEZOUCE**

Etaient présents(es) (29)

Frédéric **TOUZELLIER**, *Président*

André **BRUNDU,** Bernard **CLEMENT,** Gaël **DUPRET**, Jean-François **LAURENT,** Cécile **MARQUIER,** Patricia **VAN DER LINE** *Vice-Président(e)s présent(e)s*

Olivier **BONNÉ**, Jean-Luc **CHAILAN**, Jean-Michel **DEBOUVERIE**, Gilles **DONADA**, Philippe **GRAS,** Jean-Christophe **GREGOIRE**, Bernard **JULLIEN**, Antoine **MARCOS**, Claude **MAZAUDIER,** Jean-Pierre **MEDAN**, Maurice **MOURET,** Laure **PERRIGAULT-LAUNAY**, Patrice **PLANES**, Angel **POBO,** Véronique **POIGNET-SENGER,** Jean-Louis **POUDEVIGNE**, Gaëtan **PREVOTEAU,** Olivier **RIGAL**, Alain **THEROND**, Gilles **TIXADOR,** Richard **TIBERINO,** Véronique **VAUTRIN**, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (7 pouvoirs)

Jean **DENAT** donne pouvoir à André BRUNDU ; Audrey **CIMINO,** donne pouvoir à Gilles DONADA, Thierry **FELINE,** donne pouvoir à Laure PERRIGAULT-LAUNAY ; Jean-Jacques **GRANAT,** donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Joffrey **LEON**, donne pouvoir à Jean-François LAURENT ; Renaud **LEROI**, donne pouvoir à Gaël DUPRET ; Régis **VIANET**, donne pouvoir à Patricia VAN DER LINDE.

Etaient excusés(ées), absents(es) (52)

Gilles **GADILLE**, , Juan **MARTINEZ,** Julien **PLANTIER,** *Vice-Président(e)s excusé(e)s*

Bernard **ANGELRAS,** Frédéric **BEAUME**, Patrick **BENEZECH,** Vincent **BOUGET,** François **BERTIER**, Jean-Marc **CAMPELLO,** Pascale **CAVALIER**, Mylène **CAYZAC-PRAME,** Ivan **COUDERC**, François **COURDIL,** Robert **CRAUSTE,** Claude **DE GIRARDI**, , Jean-Luc **DESCLOUX**, Xavier **DUBOURG,** Brigitte **DUPONT,** Bruno **FERRIER**, Richard **FLANDIN,** Maryse **GIANNACCINI,** Yoann **GILLET,** Lisbeth **GUERIN-GRAIL,** Robert **HEBRARD,** Catherine **LECERF,** Loïc **LEPHAY,** Pierre **LUCCHINI**, Florent **MARTINEZ,** Pierre **MARTINEZ,** Ombeline **MERCEREAU,** Brigitte **MIRANDE,** Rémi **NICOLAS**, Bruno **PASCAL**, Olivier **PENIN**, Jérémy **PEREDES,** Thierry **PESENTI,** Patrice **QUITTARD,** Marie-France **RAINVILLE,** Jean-Marie **RAYMOND,** Jacky **REY**, Géraldine **REY-DESCHAMPS,** Fabienne **RICHARD-TRINQUIER,** Josiane **ROSIER-DUFOND**, David-Alexandre **ROUX,** Rodolphe **RUBIO,** André **SAUZEDE,** Joël **TENA,** Catherine **TOUNIER-BARNIER,** Eddy **VALADIER,** Pascale **VENTURINI,** Lucien **VIGOUROUX,** Valentine **WOLBER,** *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

Monsieur **Frédéric TOUZELLIER,** Président rapporteur expose :

Vu l'article L131-4 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'article R. 142-1 du Code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard ;

Vu l'arrêté préfectoral N° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2007-10-17-04 en date du 17 octobre 2007 fixant les modalités d'examen des documents d'urbanisme et des opérations d'aménagements des communes et E.P.C.I. membres ;

Vu l'arrêté Préfectoral n°2016-09-B1-001 du 16 septembre 2016 relatif aux conséquences de l'extension de périmètre de trois communautés de communes sur les syndicats mixtes porteurs des SCOT « Sud du Gard » et « Uzège Pont du Gard » ;

Vu la délibération n° 2019-12-10-01d en date du 10 décembre 2019 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard révisé ;

Vu l'avis favorable en bureau syndical en date du 22 septembre 2022 portant sur l'arrêt du PLU de la commune de BEZOUCE

Par transmission du dossier reçu le 09 juin 2022, la Commune de BEZOUCE, sollicite l'avis du Syndicat Mixte du SCoT du Sud Gard sur l'arrêt de son PLU.

Considérant les principaux éléments du DIAGNOSTIC qui sont :

La démographie :

Bezouce a connu un fort pic de croissance entre 1975 et 1982 avec une forte croissance démographique (+77%) en 7 ans, en lien avec une attractivité résidentielle importante. Suite à ce phénomène exceptionnel, la commune a connu une croissance plus modérée mais constante jusqu'au début des années 2000.
A partir de 2007, ce rythme de croissance s'est nettement ralenti et avec une de 5% sur la dernière période intercensitaire (2007-2012).
Bezouce compte 2 164 habitants lors du dernier recensement de l'INSEE en 2012.
Le taux de variation annuel de la commune est positif depuis 1968. Il a connu une forte hausse sur la période intercensitaire 1975-1982, puis s'est ralenti pour s'établir en dessous de 1% par an dans les années 2000. Il repart à la hausse sur la dernière période 2012-2017 avec 1,2% par an.
Jusqu'en 1999, l'apport de population était essentiellement lié à un solde migratoire supérieur, voire très supérieur, au solde naturel.
Ce solde naturel, négatif entre 1968 et 1975, est devenu positif depuis 1975, situation à rapprocher de l'importante arrivée de population extérieure entre 1975 et 1982, essentiellement constituée de jeunes

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

ménages (création de lotissements communaux). Les dernières périodes intercensitaires montrent un apport de population globalement équilibré entre solde migratoire et solde naturel.
La part du solde migratoire dans le taux de variation annuel n'a cessé de chuter après le pic d'arrivée de la période 1975-1982. Toutefois, la dernière période 2012-2017 montre un regain du solde migratoire à +0,8%/an indiquant une attractivité résidentielle accrue.

Considérant l'analyse de la consommation d'espace entre 2012 et 2022 suivante :

L'analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles s'appuie sur une étude de la consommation des espaces, basée sur l'évolution de l'occupation du sol entre 2012 et 2022.
Analyse de la consommation des espaces entre 2012 et 2022
L'analyse de la consommation des espaces naturels et agricoles par l'urbanisation résulte d'une étude basée sur le calcul des surfaces bâtis entre deux périodes : 2012 et 2022.
L'objectif de cette démarche est d'estimer les surfaces agricoles et naturelles qui se sont artificialisées à l'échelle communale.
A partir des espaces agricoles et naturels de références définies pour l'année 2012 par photo-interprétation, l'analyse permet d'estimer les ilots agricoles et naturels qui ont depuis évolué vers une vocation artificielle (logements, activité économique, infrastructures routières).
En 2012, la trame urbaine de la commune de Bezouce représentait 106,55 hectares, en 2022, elle atteint 126,82 hectares. Elle a progressé de 20,27 hectares sur une période de 10 ans, soit 2,02 ha/an sur la période 2012-2022.
L'artificialisation de la commune a fait progresser la trame urbaine de 9,80% à 11,66% du territoire communal, ce qui correspond à une évolution faible mais non négligeable. Cette artificialisation des sols a principalement touché les espaces agricoles de la commune, qui ont reculés de 18,19 hectares.
Les extensions n'ont pas été consommatrices d'espaces avec plus de 10,93 hectares d'espaces agricoles et naturels consommés entre 2010 et 2019.
Les constructions isolées ont peu participé au mitage des espaces agricoles et naturels, avec 0,63 hectares consommés en 10 ans.
Bien que l'artificialisation du territoire n'ait pas été trop importante ces 10 dernières années, il est nécessaire de surveiller, contrôler et limiter le mitage et les extensions urbaines qui viennent éroder les espaces naturels mais surtout agricoles.
La loi sur la Zéro Artificialisation Nette fixe un objectif d'artificialisation très limité pour les dix prochaines années. Cela devra correspondre à 50% de la surface artificialisée sur les dix dernières années, soit 10,13 hectares pour Bezouce. Cependant le SCoT Sud Gard défini un objectif de seulement 4,79 hectares de foncier artificialisé pour du logement ou du tissu mixte (logements et activités) d'ici 2030.

Le logement :

Bezouce dispose d'un parc de 1079 logements en 2017.
L'évolution du parc a naturellement accompagné la croissance de la population, et la production de logements a connu un pic entre 1975 et 1982 (+ 57% de logements en 7 ans). Depuis cette période, la croissance du parc de logements a connu un ralentissement qui va de pair avec le ralentissement de la croissance démographique.
Néanmoins, le parc de logement croît de manière plus importante que la population Cette situation s'explique par le phénomène de desserrement qui se caractérise par la baisse du nombre d'occupants par résidence principale. Ce phénomène était plus marqué en 2007 et 2012, tandis qu'en 2017 la croissance de logements se ralentit un peu et celle de la population s'accélère.
La commune comptait en 2017 19 logements locatifs sociaux représentant environ 1,9% du parc de résidences principales.
Les logements publics sociaux sont regroupés au sein d'un petit collectif situé place des coopératives, dans le centre du village.

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

La commune de Bezouce n'est pas concernée par la loi SRU et l'obligation de comporter une part de logements locatifs sociaux, néanmoins le Programme Local de l'Habitat prévoit des objectifs de création de 7 logements par an en moyenne afin d'augmenter la part de logements sociaux et leur nombre sur le territoire.

Analyse du point mort démographique pour estimer les besoins en logement et perspectives de croissance et traduction en besoin en logements à 2035 :

La croissance démographique mesurée sur Bezouce entre 2012 et 2017 est de 1,2 % par an, taux de variation annuel qui est supérieur à celui enregistré entre 1999 et 2007 (0,7% par an) et celui entre 2007 et 2012 (0,9% par an). La croissance démographique est assez stable depuis la fin des années 90, le pic de croissance le plus important enregistré depuis 1968 est sur la période intercensitaire de 1975 à 1982 avec un TVA de 8,5%.
A l'horizon 2035, à raison d'une évolution de 0.85% par an à l'échéance 2035, la population de Bezouce atteindra 2675 habitants soit 319 habitants supplémentaires. L'évolution démographique prévue dans le projet communal est compatible avec le taux de croissance démographique prescrit par le SCoT Sud-Gard (1% par an entre 2019 et 2030) et par le PLH de Nîmes-Métropole (0,8% entre 2019 et 2024).
Une production d'environ 240 logements est prévue dans le PADD du PLU pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants à l'horizon 2035 soit la production de 16 logements par an sur une période de 15 ans. Le PLH prévoit une production à minima de 15 logements par an ; le projet communal convient quant à lui d'une production de 16 logements par an le rendant compatible avec le PLH. Cette production de 16 logements par an répond à un taux de croissance de 0,85% par an, le rendant donc compatible avec le SCoT Sud-Gard et le PLH de Nîmes Métropole.

Emploi et économie:

La commune de Bezouce est un territoire dynamique, avec des taux d'activité et d'emploi en progression. Le taux de chômage est en baisse. Ces indicateurs sont donc globalement très bons pour le territoire.
Au dernier recensement INSEE de 2017, la commune de Bezouce offrait environ 308 emplois pour 940 actifs ayant un emploi et résidant sur la commune. L'indicateur de concentration d'emploi2 pour la commune de Bezouce est de 32,8% en 2017. Une hausse progressive est à noter passant de 31,5% en 2012 à 32,8% en 2017.
La population active de Bezouce est principalement constituée d'employés (40,9%) et de professions intermédiaires (25,5%). La catégorie la moins représentée est celle des agriculteurs exploitants, qui constitue seulement 1,5% de la population active en 2017.
La commune possède un revenu net déclaré moyen par foyer fiscal qui s'inscrit dans la moyenne de la communauté d'agglomération et du département. Un tiers des ménages fiscaux est non imposable sur la commune.

Les transports et les déplacements :

Une commune accessible mais fortement impactée par les infrastructures de transport
Située à 13 kilomètres à l'Est de Nîmes, Bezouce est reliée à la ville centre de l'agglomération par la RD 6086 (ancienne route nationale), principal axe de circulation de la commune. Cette départementale traverse le territoire communal d'Est en Ouest configurant, ainsi, l'urbanisation du village sur ses bords.
Selon le SCoT du Sud du Gard, les flux routiers s'accentuent à l'échelle du bassin du SCoT. La RD 6086 fait partie des axes de communication structurants du territoire et supportait en 2004 des flux de 9 000 à 14 000 véhicules/ jour5. Le trafic de transit important induit une saturation de la voirie qui a un impact négatif sur la desserte locale. Cet axe est également accidentogène : entre janvier 2004 et novembre 2009, on dénombrait 9 accidents corporels dont 3 mortels.

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

La commune est également traversée par l'autoroute A9, dont l'absence de connexion directe fait d'elle une « frontière » divisant le territoire communal tout en augmentant les nuisances, paysagères et sonores notamment.

Bezouce est ainsi traversée par des axes de transport à vocation régionale et nationale qui ne profitent pas directement à la desserte de la commune et peuvent même avoir un impact négatif pour elle.
Le SCoT Sud-Gard met en avant un potentiel fort de développement de transports alternatifs à la voiture à l'échelle de l'ensemble du bassin. De part sa situation à proximité de Nîmes, Bezouce bénéficie du développement du réseau de transports en communs.
La commune est ainsi bien desservie grâce au réseau Tango, de la communauté d'agglomération Nîmes Métropole, et au réseau Edgard du Conseil Général du Gard. Néanmoins, la voirie et les carrefours apparaissent souvent mal dimensionnés pour la circulation des bus.
La commune est desservie par deux lignes de bus :

- Au sein du réseau Edgar, la ligne B21 relie Nîmes à Uzès en passant par Bezouce et dessert un seul arrêt : « Cornéliano » ;
- Au sein du réseau Tango, la ligne 22, connecte Nîmes à Sernhac et dessert six arrêts sur la commune.

De plus, différentes lignes de transport scolaire desservent la commune avec les collèges et lycées de Nîmes.
Bezouce est actuellement traversée par une voie ferrée qui coupe le territoire communal d'Est en Ouest et relie Nîmes à Avignon. Proximité avec la Gare LGV de Manduel.

Les commerces, producteurs, services de proximité et les équipements :

La commune dispose d'une zone d'activités artisanales et commerciales située en entrée Est du village et en bordure de l'autoroute A9.
Cette zone accueille actuellement plus d'une dizaine d'activités implantées depuis plusieurs années ou bien plus récemment, profitant de l'effet vitrine apporté par la route départementale.
On recense ainsi :
Activités de restauration :

- Une boulangerie
- Un restaurant
- Un service de restauration à emporter

Activités de services :

- Une station-service
- Un centre de contrôle technique
- Un garage mécanique et concessionnaire
- Un commerce de vente et location voiture sans permis
- Un fabricant et installateur de véranda et store
- Une entreprise de terrassement

Activités artisanales :

- Une coutellerie
- Une boutique de commercialisation de produits locaux à base d'olive

La zone compte également quelques habitations individuelles.

La commune est bien dotée en équipements, qui apparaissent bien répartis sur le territoire. Toutefois, on note que les quartiers résidentiels situés à l'Est sont moins bien équipés que le reste de la commune, malgré un développement significatif de l'habitat dans ce secteur. Les habitants ont accès aux prestations suivantes.
Équipements administratifs, techniques et cultuels :

- Une mairie
- Une église et deux cimetières
- Une déchetterie

Equipements sanitaires et sociaux, culturels et scolaires :

- Une école primaire Alphonse DAUDET : 124 élèves (2015-2016)

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

- Une école maternelle Les Cigales : 87 élèves (2015-2016)
- Une école privée Notre Dame : 80 élèves (2015-2016)
- Une crèche
- Une maison des associations
- Une salle polyvalente
- La salle des arènes

Equipements sportifs et de loisirs :

- Un stade
- Un terrain de tennis
- Aires de jeu
- Un boulodrome
- Les arènes
- Une table d'orientation
- Un dojo, salle d'arts martiaux

Les réseaux secs et humides et les déchets :

La couverture des territoires en réseaux de communications électroniques est un puissant levier de développement économique et social, d'amélioration de l'efficacité des organisations publiques et privées, et de développement des capacités des individus. Les infrastructures numériques (téléphonie mobile, haut et très haut débit) contribuent de ce fait à la compétitivité du territoire, et créent les conditions de l'émergence d'un modèle de croissance plus durable, s'appuyant sur des échanges dématérialisés.
Dès lors, la mise en place d'infrastructures d'accès au haut et au très haut débit permet d'accroître l'attractivité des territoires, au bénéfice de leurs habitants, de leurs entreprises et de leurs services publics.
Le développement du numérique est une des grandes actions de la métropole Nîmoise. A ce jour près de 365 km de réseau fibres optiques irriguent le territoire intercommunal, et près de 98% du territoire intercommunal est couvert par le haut débit.
« Mettre en réseau le territoire, développer la culture numérique, se mettre au service de la citoyenneté sont des enjeux importants d'aménagement et d'attractivité pour Nîmes Métropole. Afin d'embrasser les problématiques du développement durable, un schéma directeur du système d'information a été mis en place au sein de l'Agglo. Il définit les règles de mise en œuvre et les objectifs des architectures du Système d'information dans le cadre du projet GECKO. »
La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a en charge la gestion du service public d'adduction d'eau potable.
La commune est alimentée en eau potable par le forage de Crève Caval, situé sur la commune de Saint Gervasy, en limite communale Sud. (Bezouce est en partie impactée par les périmètres de protection du forage). Elle dispose d'un réservoir de stockage de 100 m3 situé au lieu-dit « les Collines ». La sécurité d'approvisionnement en eau est assurée.
L'alimentation en eau collective est assurée par la commune. L'ensemble du village et du quartier du Moulin à Vent sont desservis. En dehors des zones desservies par le réseau public, les constructions isolées sont alimentées par des captages privés.
Concernant les captages d'eau potable, une servitude AS1 résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales est présente sur la commune: elle concerne le forage de Crève Caval, alimentant la commune en eau potable (DUP de 31/07/1998).
De plus, ce captage a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du 15 mars 2011 délimitant une ZPAAC (zone où il est nécessaire d'assurer la protection quantitative et qualitative des aires d'alimentation des captages d'eau potable).
D'après les dernières analyses effectuées par les services du ministère chargé de la santé en octobre 2015, l'eau d'alimentation sur la commune de Bezouce est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés : bactériologique et physico-chimique.

La communauté d'agglomération Nîmes Métropole exerce les compétences assainissement collectif et non collectif.

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

La commune est raccordée à une station d'épuration de 4 600 équivalents habitants (EH) située sur la commune voisine de Saint Gervasy et partagée avec celle-ci. Sur la base des résultats d'auto surveillance réalisés par l'exploitant de 2005 à 2010, la station reçoit de l'ordre de 3 400 à 3 800 EH. Sa capacité résiduelle est de l'ordre de 25% soit 1 150 EH.

A l'horizon 2021, le raccordement de la commune de Bezouce est prévu sur la station de Marguerittes dont la capacité sera augmentée pour répondre aux besoins.
La communauté d'agglomération Nîmes Métropole a la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». Les données récupérées dans le cadre de l'analyse de l'état initial de l'environnement du PLU de Bezouce sont issues du site internet SINOE avec pour territoire de référence celui de l'intercommunalité.
Une production de déchets ménagers et assimilés faible sur le territoire communal
Alors que l'intercommunalité connaît une importante croissance démographique depuis 2011, la production de déchets ménagers et assimilés se stabilise autour de 450kg/hab/an.
La communauté d'agglomération produit 476 kg/hab/an de déchets ménagers et assimilés, dont :

- 112 kg/hab/an de déchets occasionnels ;
- 367 kg/hab/an d'Ordures Ménagères et Assimilés.

La production de DMA sur le territoire intercommunal est importante, bien qu'elle reste toujours en dessous de la moyenne nationale (570 kg/hab/an) et du département (633 kg/hab/an).
Sur la commune de Bezouce, les données relatives aux déchets, disponibles sur le site du Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) du Sud Gard, traduisent une faible production d'ordures ménagères et assimilés, 319,1 kg/hab/an, dont:

- 232 kg/hab/an d'ordures ménagères ;
- 52,20 kg/hab/an d'emballages ;
- 34,9 kg/hab/an de verres.

Considérant les principaux éléments de l'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT qui sont :

L'agriculture :

Une activité agricole qui se maintient
Une diminution des terres agricoles utiles
Les cultures présentes sur le territoire communal sont de deux types :

- Les cultures permanentes telles que les vignes, les oliviers et l'arboriculture/vergers.
- Les grandes cultures telles que les céréales, le fourrage, les légumes-fleurs ainsi que les prairies.

Le paysage agricole est séparé en deux entités : la plaine agricole occupée en majeure partie par la viticulture et le coteau situé sur la partie nord de la commune, entre garrigues et oléiculture.
On remarque que les parcelles déclarées à la PAC et recensées au registre Parcellaire Graphique (RPG), évoluent à la hausse au fil des recensements pour atteindre 637,2 ha en 2017.

Tourisme :

Située entre Nîmes et Pont du Gard, la commune s'inscrit dans un territoire marqué par la présence de pôles touristiques importants : le Pont du Gard, inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, la commune d'Uzès, au patrimoine historique reconnu,... Néanmoins, l'activité touristique est marginale à Bezouce.
La commune dispose d'un terrain de camping (Les Cyprès) de 33 emplacements, 20 chalets et 12 mobil-home3. Trois gîtes et chambres d'hôtes sont recensés sur la commune et propose une petite capacité d'hébergement

En 2017, 23 résidences secondaires sont recensées sur le territoire communal, soit 2,1% du parc de logement.
Le parc de résidences secondaires est globalement stable ces dernières années
L'impact du tourisme sur la population durant la saison estivale apparaît ainsi minime.

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

Le paysage, le patrimoine, l'environnement, et la Trame Verte et Bleue :

La Trame Verte et Bleue est une mesure du Grenelle de l'Environnement pour enrayer le déclin de la biodiversité. Cette mesure consiste à préserver et restaurer les continuités écologiques au sein d'un réseau fonctionnel, aussi bien terrestre (Trame Verte), qu'aquatique (Trame Bleue).
Cette trame est un outil d'aménagement du territoire qui doit assurer la communication écologique entre les grands ensembles naturels au travers de trois approches :
Des zones tampons ;
Des corridors écologiques et des réservoirs de biodiversité ;
La restauration de la nature en ville ;

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) Languedoc-Roussillon
Le Conseil Régional du Languedoc Roussillon a engagé l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en septembre 2012. La procédure d'élaboration en est à la phase de consultation des services (Conseils Généraux, des Communautés d'Agglomération et de Communes de la Région, des Parcs Naturels Régionaux, du Parc National des Cévennes, du Conseil Scientifique Régional de Patrimoine Naturel (CSRPN) et de l'Autorité Environnementale) qui sera suivi d'une enquête publique.
Il identifie la Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale autour des composantes suivantes : les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.
Les orientations du SCoT Sud Gard
Le PADD du SCoT Sud Gard définit des objectifs de développement visant à « préserver et valoriser les richesses paysagères, environnementales et culturelles du Sud Gard ».
Doivent être préservés et valorisés les écosystèmes dont :

- La Vistrenque entre Costières et Garrigues, support du couloir de communication majeur du Sud Gard depuis l'Antiquité, où les grandes infrastructures de déplacement et le développement urbain récent ont largement entamé les grandes cultures ;
- La plaine nîmoise avec ses terroirs cultivés : vergers, vignes et jachères en Costières, prairie, maraîchage et pâtures en Vistrenque, mosaïque agricole favorables à l'avifaune (outarde, oedicnème, rollier), ses pelouses à orchidées, ses zones humides et ses bosquets isolés où la faune trouve refuge et nourriture.

Le Document d'Orientations Générales du SCoT Sud Gard identifie les espaces à préserver et à valoriser au sein de son objectif "Valoriser les ressources propres au territoire".
A l'échelle de la commune de Bezouce, il s'agit du cours d'eau du Vistre. En accord avec les SAGE, ils seront considérés comme de véritables corridors écologiques et feront l'objet d'un classement spécifique pour permettre la préservation, la valorisation et la réhabilitation de ces milieux (écosystème, ripisylves, patrimoine). La notion de "corridor vert" pourra être utilisée pour mettre en valeur ces espaces naturels.
De plus, le relief surplombant la commune est un élément à préserver.

La Trame Verte et Bleue à Bezouce
La Trame Verte et Bleue du SRCE ainsi que les éléments remarquables identifiés par le SCoT Sud Gard, ont permis d'identifier la Trame Verte et Bleue de Bezouce. Compte tenu de la forte présence d'espaces agricoles sur le territoire, une Trame Jaune a été ajoutée afin de préserver les espèces spécifiques des milieux agricoles.
La définition de la Trame Verte et Bleue de Bezouce est organisée selon quatre points :

- Identifications des sous-trames :
- Sous-trame forestière (bois, bosquets, haies) ;

- Sous-trame aquatique et milieux humide (cours d'eau et zones humides) ;
- Sous-trame agricole, bocagère ou plus ouverte (prairies permanentes, pelouses et prairies temporaires).

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

- Identification des ruptures et des surfaces artificialisées (axes de communication, enveloppe urbaine et mitage dans la plaine agricole)
- Identification des réservoirs de biodiversité :
- Report des réservoirs supra-communaux : SRCE et le SCoT ;
- Identification des réservoirs « supplémentaires » d'enjeu local.
- Identification des corridors écologiques, éléments de supports à l'échelle communale :
- Boisements ordinaires ;
- Réseaux hydrographiques et milieux humides ;
- Haies, ripisylves, prairies, pelouse, landes, mares, bosquets, arbres d'intérêt écologiques, etc.

La trame bleue s'appuie sur le réseau hydraulique existant apparent sur le territoire de Bezouce : Le Vistre, le Buffalon, et les divers canaux d'irrigation. Des éléments viennent fragmenter les espaces à savoir la présence d'habitat, les ouvrages d'art ou des infrastructures viaires (RD6076, A9, la voie ferrée, les espaces urbanisés). Aussi, les cours d'eau de Bezouce sont intégrés dans la trame bleue afin d'assurer pleinement à terme son rôle de corridor écologique. A noter, l'absence de zone humide sur le territoire communal pouvant compléter la trame bleue sous forme de réservoir de biodiversité mais devant être en lien avec celles de l'agglomération.

La trame verte se base sur les éléments de la trame bleue (ripisylve), ainsi que sur les alignements d'arbres, boisement, bosquet et terres agricoles.

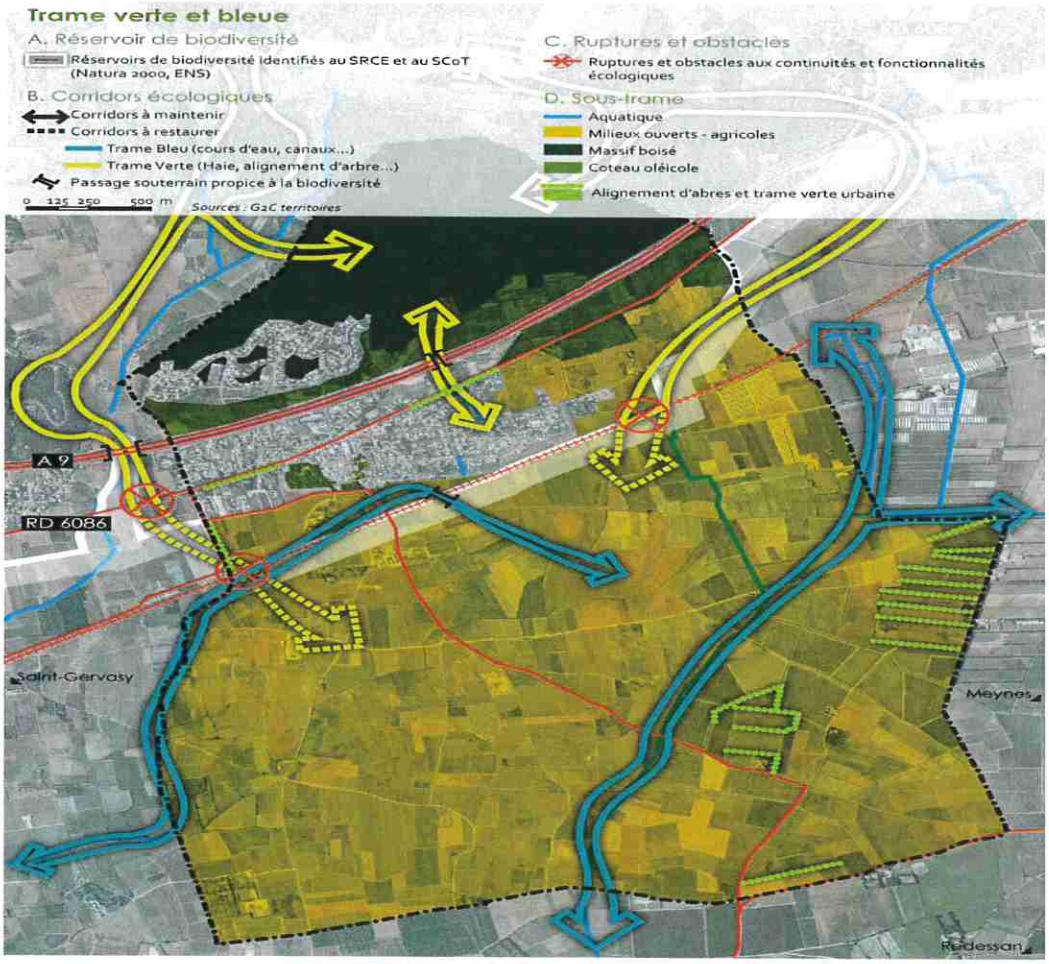

Les risques et les nuisances :

Des nuisances sonores liées aux nombreuses infrastructures routières

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

Des nuisances importantes sur la commune sont issues des infrastructures de transport. En effet, les différentes infrastructures sont sources de nuisances sonores et plusieurs éléments réglementaires régissent la possibilité de constructions ou l'aménagement acoustique des habitations.

Loi Barnier

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit l'article L 111-1-4 dans le code de l'urbanisme visant à mieux maîtriser le développement urbain le long des voies les plus importantes en édictant le principe d'inconstructible en dehors de espaces urbanisés de la commune de part et d'autre des axes routiers à grande circulation. Cette interdiction peut toutefois être levée dès lors qu'une réflexion sur l'aménagement de ces zones est opérée.

A Bezouce, l'autoroute A9 est concernée par un recul de 100 m de part et d'autre de l'axe de la voie sur la majeure partie de la traversée de la commune.

Schéma routier départemental

Le schéma routier départemental approuvé le 17 décembre 2001 fixe également des marges de recul obligatoires à respecter pour les autres voies :

- RD 6086 (voie de niveau 1 (voie structurante) hors agglomération) marge de recul de 35 m par rapport à l'axe de la voie ;
- RD 502 (voie de niveau 3 (voie d'accès) hors agglomération) marge de recul de 15 m par rapport à l'axe de la voie ;
- RD 803 est classée voie de niveau 4.

Bruit aux abords des infrastructures de transport terrestres

Le code de l'environnement prévoit un recensement et un classement des infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic. A Bezouce les voies concernées sont les suivantes :

- RD 6086 : voie de catégorie 3 : zone affectée par le bruit 100 m
- Voie ferrée : voie de catégorie 1 : zone affectée par le bruit 300 m
- A9 : voie de catégorie 1 : zone affectée par le bruit 300 m

<u>Quatre risques majeurs sont recensés sur la commune de Bezouce et concernent : les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes et le transport de marchandises dangereuses.</u>

<u>Des risques naturels majeurs</u>

Un risque feux de forêt localisé sur les coteaux oléicoles

Le quart Nord du territoire communal est couvert par une zone boisée soumise à l'aléa feux de forêt. La carte de l'aléa feu de forêt présente les différents niveaux de sensibilité du secteur. Le quartier du Moulin à vent est situé en limite de la zone à risque, mais la majeure partie de la zone urbanisée de la commune n'est pas concernée par ce risque.

<u>Un risque inondation concentré dans la plaine agricole</u>

L'état de catastrophe naturelle a été reconnu à 5 reprises sur la commune par arrêtés interministériels des 3 novembre 87, 7 octobre 88, 25 janvier 91, et 19 septembre 2002 pour les épisodes pluvieux des 24 août 87, 27 août 87, 3 octobre 88, 12 octobre 90, et 8 au 10 septembre 2002.

Suite à l'importante crue du Vistre en 2005 qui a rappelé la vulnérabilité des territoires riverains du cours d'eau, il a été prescrit l'élaboration d'un PPRi pour la commune de Bezouce le 15 décembre 2010.

Le PPRi de la commune de Bezouce a été approuvé le 4 avril 2014 par arrêté préfectoral. Il qualifie le risque inondation par débordement de cours d'eau et définit des prescriptions associées. Il fait également état du risque d'inondation par ruissellement.

Bezouce est soumise à un risque inondation qui touche principalement la couronne Sud de la zone urbanisée. Il s'agit d'une contrainte forte pour le développement urbain à venir.

Des risques liés aux sols et sous-sols

Aléa retrait gonflement des argiles

Cet aléa se caractérise par des phénomènes de retrait et de gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provocant des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

L'ensemble du territoire communal de Bezouce est classé en zone d'aléa faible. Des dispositions constructives et de gestions sont à intégrer pour assurer la sécurité d'un bien nouveau ou d'un bien existant.

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

Risque Sismique

Le Plan séisme initié en 2005 dote la France d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en 5 zones auxquelles sont associées des prescriptions visant à l'adaptation des structures des bâtiments et ouvrages d'art aux sollicitations dynamiques.

Toutes les communes du Gard sont concernées par cet aléa. La commune de Bezouce est classée en zone de sismicité 3 : sismicité modérée.

Les règles constructives parasismiques sont définies par l'arrêté du 22 octobre 2010 qui définit les nouvelles normes de construction parasismique à appliquer pour les bâtiments de la classe dite « à risque normal » à compter du 1er mai 2011. La réglementation parasismique s'applique aux nouveaux bâtiments et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

Des risques technologiques

Risque Transport de Matières Dangereuses

Le risque Transport de Matières Dangereuses est consécutif à un accident se produisant lors du transport, soit par une unité mobile (voie routière, ferroviaire, fluviale ou maritime), soit par un lien fixe (gazoduc, oléoduc) de matières dangereuses.

La commune est soumise à un risque Transport de Matières Dangereuses lié aux flux de transit sur l'A 9 et la RN 86 traversant la commune.

Considérant l'analyse urbaine et projet urbain :

Le potentiel résiduel identifié représente une superficie brute de 4,35 ha ; cette densification brute représente la superficie totale des dents creuses et divisions parcellaires sans pondération. En y appliquant la pondération en fonction des 3 probabilités, le potentiel de densification net est de 2,7 ha. Ce potentiel de densification est réparti de la manière suivante :

PROBABILITE	POT LGTS	PONDERATION	LOGT PONDERE
1	38	80	30
2	33	60	19
3	19	40	7
Total	**90**		**56**
	43461,58		
surf ha	4,35		**2,70**

Un projet de PLU qui répond aux besoins en logements à l'horizon 2035

Pour son développement communal à l'horizon 2035, la commune de Bezouce a prévu une croissance démographique modérée qui porterait la population Bezouçoise à environ 2675 habitants.

Afin d'accueillir cette population nouvelle et de permettre le maintien des habitants actuels, le projet de PLU identifie des besoins environ 240 logements à réaliser.

Le PLU répond à ces besoins en prévoyant :

- **Environ 39% des logements en renouvellement urbain :**
- **Environ 56 logements en densification urbaine à travers les dents creuses et les divisions parcellaires.**
- **Environ 30 logements dans le cadre de l'OAP du Château de Lagarde en renouvellement urbain.**
- **Environ 10 logements dans le cadre du projet « coeur de village » dans le centre ancien de Bezouce.**
- **Environ 61% des logements en extension urbaine :**
- **L'OAP sur le secteur de Canabières fermée à l'urbanisation prévoyant environ 145 logements sur une superficie de 5,9 ha soit une densité de 25 logements par hectares.**

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

En 2012, la trame urbaine de la commune de Bezouce représentait 106,55 hectares, en 2022, elle atteint 126,82 hectares. Elle a progressé de 20,27 hectares sur une période de 10 ans, soit 2,02 ha/an sur la période 2012-2022.
L'artificialisation de la commune a fait progresser la trame urbaine de 9,80% à 11,66% du territoire communal, ce qui correspond à une évolution faible mais non négligeable. Cette artificialisation des sols a principalement touché les espaces agricoles de la commune, qui ont reculés de 18,19 hectares.
Dans l'optique de limiter la consommation d'espaces et notamment les espaces agricoles, le projet communal a fixé comme objectif d'urbaniser des secteurs en continuité de l'enveloppe urbaine du village et sur des sites déjà marqués par l'urbanisation. En matière de lutte contre l'étalement urbain, le projet communal défini des limites claires à l'urbanisation notamment à l'ouest du village contraint par le risque inondation et au nord du village avec l'infrastructure de l'autoroute.

Considérant les objectifs du PADD suivants :

- AXE 1 : Structurer le village : Rééquilibrer le développement urbain et affirmer de nouvelles centralités, pour un village plus fonctionnel et plus lisible

O1. Programmer d'un développement démographique modéré
O2. Fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de limitation de l'étalement urbain
O3. Structurer le village autour d'une nouvelle centralité : le projet « coeur de village »
O4. Permettre une densification structurée au sein de l'enveloppe urbaine existante de Bezouce
O5. Permettre une extension urbaine dimensionnée, à moyen et long terme, en continuité du village, sur le secteur Canabières
O6. Redynamiser le quartier du Moulin à Vent à travers un développement mesuré
O7. Structurer le réseau viaire et développer les cheminements doux
O8. Diversifier l'offre d'habitat afin de répondre aux besoins de tous les publics

- AXE 2. Redynamiser le tissu socio-économique Dynamiser l'économie locale et garantir un bon niveau d'offre en équipements pour accompagner le développement urbain

O9. Assurer un maillage équilibré d'équipements publics, socioculturels et sportifs sur l'ensemble de la commune
O10. Soutenir le développement des commerces et services dans le village
O11. Structurer la zone d'activités et permettre une extension maitrisée de l'existante à long terme
O12. Soutenir et favoriser les activités agricoles
O13. Favoriser le développement des communications numériques

- AXE 3. Valoriser l'environnement et le cadre de vie Valoriser les atouts du patrimoine, du paysage et de l'environnement pour affirmer la qualité de vie

O14. Préserver la qualité urbaine et valoriser le patrimoine bâti
O15. Préserver et valoriser les paysages
O16. Maintenir et conforter les éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue (TVB)
O17. Anticiper le changement climatique et inscrire la commune dans un développement durable
O18. Limiter l'exposition des résidents aux risques

Considérants les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) :

Le PLU compte trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) afin de réaliser les orientations fixées par le PADD sur des secteurs identifiés pour un enjeu d'aménagement, de restructuration ou de valorisation.
Le projet identifie 3 sites à enjeux :

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

- OAP n°1 Secteur Canabières - Zone 2AUa : zone à urbaniser à moyen ou long terme, insuffisamment équipée, dont l'urbanisation est conditionnée à une desserte préalable en réseaux publics, à la réalisation d'études préalables pour la gestion des eaux de ruissellement pluvial et à une modification ou une révision du PLU.
- OAP n°2 Extension de la zone d'activités artisanales - Zone 2Aux : zone à urbaniser à moyen ou long terme, à vocation d'activité artisanale, insuffisamment équipée, dont l'urbanisation est conditionnée à une desserte en réseaux publics et à une modification ou révision du PLU.
- OAP n°3 Château de Lagarde – Zone UAa : zone correspondant à une dent creuse du tissu urbain au sein de laquelle des prescriptions sont prévues pour assurer une densification harmonieuse.

OAP 1 : Secteur Canabières

Dans le cadre de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la commune a identifié des besoins en matière de création de logements en lien avec l'objectif de croissance démographique de 0,85% à horizon 2035.

Pour cela la commune prévoit la réalisation d'un pôle résidentiel qui dispose également d'équipements publics sur la partie Sud de la commune. Ce secteur a fait l'objet d'une Zone d'Aménagement Différé lancée par la commune et une Zone d'Aménagement Concertée est en cours.
Le secteur Canabières, située à 500m du centre-village de Bezouce, est un secteur stratégique pour le développement de la commune.
Le PLU prévoit une zone spécifique de 8,9 ha pour ce projet en zone d'urbanisation à moyen ou long terme, à vocation principale d'habitat (zone 2AUa du PLU et zone NL).

OAP 2 : Extension de la zone d'Activités Artisanales

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune de Bezouce a mis en avant un projet à moyen ou long terme d'extension de sa zone d'activité localisée en entrée de ville Nord-Ouest. Il

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

s'agit d'un site stratégique en continuité de la zone d'activité existante qui est accessible depuis la RD 6086 et dont l'objectif est de conforter les activités économiques locales.
Le PLU prévoit une zone spécifique de 1,3 ha pour ce projet en zone d'urbanisation à moyen ou long terme, à vocation d'activités artisanales. Il s'agit d'une zone actuellement fermée à l'urbanisation car celle-ci est actuellement insuffisamment équipée.

OAP 3 : Château de Lagarde

Dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), des actions favorables à des projets de renouvellement urbain au cœur du centre ancien de Bezouce ont été mis en avant. Le projet du Château de Lagarde s'inscrit dans ce type d'action ; il s'agit d'une dent creuse située au coeur du centre ancien de la commune faisant l'objet d'un projet à vocation d'habitat.
Le PLU prévoit une zone spécifique de 0,43 ha pour ce projet de réhabilitation dans un sous-secteur de la zone UA (sous-secteur UAa du PLU).

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr

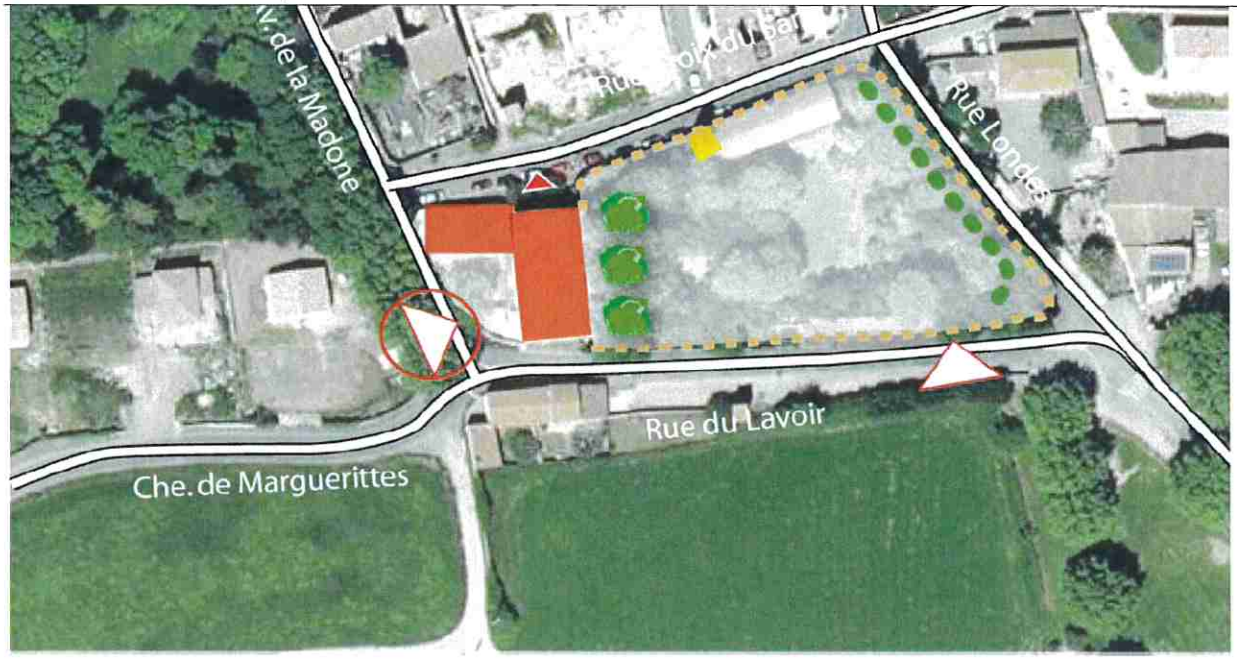

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

Exprimés : **35** *(dont 7 pouvoirs)*
Monsieur Antoine MARCOS, Maire de BEZOUCE, ne prend pas part au vote

Pour : ……35…… Contre : ……0……. Abstention :……0…….

ARTICLE 1er: De porter un avis favorable sur le principe de la compatibilité avec les orientations du SCOT du Sud Gard pour l'objet de cet arrêt du PLU de la Commune de BEZOUCE,

ARTICLE 2ème : De charger le Président de l'exécution de la présente délibération

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
11 OCT. 2022
Bureau du Courrier

Le Président du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard

Syndicat mixte SCOT Sud Gard

Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac
1er Vice-Président de Nîmes métropole

Syndicat mixte du SCOT Sud Gard - 3 rue du Colisée – 30900 NÎMES
Tél. : 04-66-02-55-30
www.scot-sud-gard.fr